

Le SNJ apporte tout son soutien au journaliste de France 3 Nancy, victime de menaces de mort



Lundi 12 octobre, en pleine actualité des manifestations lycéennes, un journaliste de France 3 Nancy publie une vidéo sur les réseaux sociaux. Il y est question de gaz lacrymogène, des précautions à prendre et des réflexes à connaître. Le sujet a été validé par l'encadrement.

Sitôt publiée, la vidéo donne lieu à un déferlement en ligne d'insultes et de menaces, y compris de mort, venant de l'extrême droite. Le prétexte ? En diffusant cette vidéo, France 3 et notre confrère inciteraient à participer à des manifestations violentes.

Cette accusation est reprise en particulier par Cnews et Europe 1.

Notre confrère, profondément choqué, a décidé de porter plainte. Et que fait la direction de l'entreprise ? Trois jours après le début de cette vague de menaces, rien ! Elle choisit de faire l'autruche.

Au lieu de mettre la tête dans le sable, le SNJ l'incite à relire notre accord collectif. Il oblige la direction à protéger systématiquement les journalistes victimes de violences et de menaces, en prenant en charge notamment les frais de justice. La direction l'a fait à de nombreuses reprises par le passé. Alors, pourquoi ce manque de soutien aujourd'hui ?



À quelques mois d'élections cruciales, présidentielle et législatives, le silence de la direction de France Télévisions face à cette grave atteinte à la liberté de la presse est désastreux.

Le SNJ apporte tout son soutien et sa solidarité à notre confrère. Nous serons à ses côtés pour toutes les démarches judiciaires qu'il décidera d'entamer.

Paris, le 15 octobre 2026